

La fin et les moyens

Stratégie d'information des opposants au projet Rabaska

et

son impact sur le résultat du référendum du 5 décembre 2004

Mémoire

Présenté par

Nicole Picard

aux audiences du BAPE

sur le projet Rabaska

le 29 janvier 2007

Présentation

Nicole Picard, citoyenne de Beaumont et ex-conseillère municipale et ex-candidate à la mairie de Beaumont à l'élection du 10 octobre 2004.

Introduction

Je vais traiter d'un sujet abordé par plusieurs intervenantes et intervenants lors de ces audiences mais qui, à mon avis, n'a pas été traité à fond. Je veux parler du résultat du référendum tenu à Beaumont le 5 décembre 2004 sur l'implantation d'un port méthanier sur son territoire.

Je porterai à votre attention quelques éléments de contexte dans lequel s'est construit le consensus sur le rejet du projet d'installation d'un port méthanier dans le secteur ouest de la municipalité (je dis bien projet, car il n'a jamais été déposé officiellement à Beaumont, les études d'impacts n'étant pas réalisées). Loin de moi l'idée de discréditer le résultat de cette consultation populaire. Je veux seulement donner mon point de vue et quelques éléments d'information en ce qui concerne la période qui l'a précédée. Ces événements, je les ai vécus de près d'abord comme conseillère municipale et ensuite comme candidate à la mairie lors des élections du 10 octobre 2004.

J'ai été au cœur de l'action et je ne peux laisser passer l'occasion de venir moduler l'affirmation qu'il y a un fort consensus de la population en faveur du rejet de l'installation.

Un village patrimonial en mutation

La population de Beaumont est en mutation depuis plusieurs années. D'un village à caractère fortement agricole et d'une population homogène par ses origines familiales, Beaumont s'est transformé lorsque les terres agricoles ont été converties en quartiers résidentiels. Les premières terres à trouver preneurs ont été celles en bordure du fleuve, les plus recherchées, les plus dispendieuses, celles qui offrent une vue... et un accès au fleuve, ce qui a amené une nouvelle catégorie de citoyens, les citadins. Des citoyens qui font que notre municipalité est la plus riche et la plus scolarisée du comté. De plus, en période estivale, la population double suite à l'arrivée des propriétaires de chalets et des utilisateurs des campings privés. La population n'est plus la population homogène par ses origines familiales ni par l'occupation agricole. Des gens moins attirés par une participation citoyenne et communautaire.
Population : 2264 personnes dont 1952 voteurs.

Le contexte

En mars 2004, on entend parler que Gaz Métro désire installer un port méthanier au Québec, Beaumont et Gros-Cacouna seraient les endroits ciblés.¹ Quelques jours auparavant, Le journal de Québec² du 10 mars annonçait que le groupe GIRAM dit non au projet de 500 millions pour des raisons environnementales et avait entrepris des études préliminaires. Le groupe GIRAM avait certainement une bonne source d'informations. Est-ce qu'il en a été question dans d'autres médias écrits ou électroniques? Je ne sais pas...

Tenant compte des informations qui circulaient, le Conseil municipal de Beaumont se propose d'adopter une résolution signifiant à Gaz Métro son intérêt pour le projet et cela même si nous n'avions pas été approché par le promoteur et que les questions étaient nombreuses car le gaz naturel nous était tous inconnu. Nous savions que le projet devait faire l'objet d'analyse auprès de plusieurs instances gouvernementales et passer le test des audiences publiques du BAPE. Cela nous rassurait. Nous étions conscients que c'était quelques chose de gros, de très gros, sur lequel nous avions peu de connaissances mais que ce n'était pas une raison pour dire un non d'emblée. Alors, à sa séance mensuelle du 4 avril, le Conseil municipal avait préparé une résolution d'appui pour adoption.

Une salle en colère

J'apprends, ce 4 avril, quelques heures avant la rencontre du conseil, que certains postes de radio ont invité la population de Beaumont, Lévis, Île d'Orléans à une séance d'information sur l'implantation d'un port méthanier à Beaumont, à la salle communautaire.

Une salle bondée, plus ou moins 200 personnes à l'intérieur et environ une centaine à l'extérieur, une atmosphère électrisante, une colère palpable, nous attendaient. Le maire a eu beau expliquer qu'il s'agissait d'une séance régulière du conseil municipal et non d'une séance d'information. Rien n'y fit, l'opposition était déjà organisée. Les personnes habitant le secteur touché étaient « ulcérées » de ne pas avoir été avisées à l'avance. Aucune explication n'était possible. Cris, applaudissements, chahutage, insultes à quiconque, plus modéré, supportait la résolution du conseil et demandait plus d'information.

¹ 18 mars, Le journal Le Soleil, p.A-6, Port méthanier- Gaz Métropolitain aura fait son choix avant l'été.

² Le Journal de Québec, 13 mars, page 35.

Suite à de multiples échanges, nous modifions le texte de façon importante. Voici le texte des deux résolutions, vous constaterez que c'est majeur comme revirement de notre part.

Premier texte :

Que la municipalité informe les autorités concernées de Gaz Métro qu'elle est favorable à l'implantation d'un terminal méthanier sur son territoire localisé à proximité des lignes d'Hydro-Québec en autant qu'une étude environnementale démontre qu'il n'y a pas d'impact négatif majeur pour l'environnement et la sécurité dans ce secteur.

Texte adopté :

Que la Municipalité de Beaumont informe les autorités concernées de Gaz Métro qu'elle exige une étude d'impact du projet d'implantation d'un terminal méthanier lequel projet sera soumis également aux processus de consultation et d'autorisation des différentes autorités gouvernementales concernées dont notamment le Bureau des audiences publics en environnement, les autorités fédérales responsables et la municipalité qui voudra ainsi s'assurer que le dit projet fasse l'objet de rencontre de consultations auprès de ces citoyens afin que ces derniers puissent en décider officiellement par scrutin référendaire.

Nous adoptons à l'unanimité cette résolution. Cela souleva la colère d'une partie de la salle qui aurait voulu que l'on rejette ce projet. Le ton était donné pour les semaines et les mois à venir.

Droit à l'opposition : la fin et les moyens

Je reconnais et j'accepte le droit à l'opposition. Mon passé d'enseignante et de directrice d'école m'a régulièrement confrontée à de l'opposition et j'ai appris à y faire face de façon constructive. Je reconnais le droit aux personnes de se regrouper pour porter leur message. On a le droit de ne pas vouloir une aussi grosse installation près de chez soi. On peut penser que cela ne cadre pas dans un environnement tel celui de Beaumont, Ville-Guay, l'île d'Orléans, Pointe La Martinière. On peut ne pas vouloir voir un quai et ses installations « boucher » notre vue. On peut ne pas vouloir être dérangé par l'activité générée par ces installations. On peut avoir peur de ce produit qu'est le GNL. Et pour bien d'autres raisons encore... mais il y a la manière de le faire. Il est difficile de juger de la moralité des moyens utilisés. Je me réfère souvent aux onze règles portant sur l'éthique de la fin et des moyens de Saul Alinsky³, célèbre animateur social, pour éclairer mon jugement. La première et la troisième retiennent particulièrement mon attention. Les voici :

³ Manuel de l'animateur social, une action directe non violente, Saul Alinsky, Édition du Seuil, 1976

Première règle : L'importance que l'on attache à l'éthique de la fin et des moyens est inversement proportionnelle à l'intérêt que nous avons dans l'affaire.

Troisième règle : En temps de guerre la fin justifie n'importe quel moyen.

Voilà un sujet de réflexion complexe. Ai-je raison ou tort de porter un jugement sur ce qui s'est passé? J'admets que ma position à ce moment là influence mon regard sur les événements. C'est dans cet esprit que je vous soumetts quelques faits et impressions qui, à mon avis, ont influencé le résultat du référendum du 5 décembre. J'ose espérer que cette démonstration vous servira à discerner le vrai du faux dans toute cette saga.

Les citoyens sont sur un pied de guerre⁴

Suite à cette rencontre tumultueuse, un collègue conseiller ainsi que moi-même avons contacté des résidents de la rue de Vitré afin de tenter un rapprochement. Le premier n'a pas eu de retour à sa demande. Mon contact a pris en délibéré la demande car une rencontre des personnes concernées devait avoir lieu dans la semaine. Réponse : Pas de rencontre, nous voulons l'affrontement. Le groupe Rabat-Joie est formé et fait circuler une pétition demandant au maire de retirer sa résolution d'appui au projet⁵.

Les gens du secteur concerné ne se sentent pas respectés par leur conseil municipal. Ils se sentent livrés en pâture au promoteur et sollicitent la sympathie de la population en se disant victimes car déjà des scénarios catastrophiques circulaient en ce qui concerne la sécurité, les risques d'explosions, la perte de leurs biens, la diminution de valeur de leur propriété, la hausse des assurances....et aussi le stress et l'angoisse ressentis devant tout cet inconnu. Tout cela alors que le projet n'est pas encore été présenté au conseil ni à la population.

Le 29 avril Gaz Métro annonce que Beaumont est choisi comme site d'implantation du port méthanier.

La séance mensuelle du conseil le 5 mai est particulièrement houleuse. On demande le retrait de la proposition d'appui sinon la démission du conseil au complet. Ils ont le sentiment que nous les laissons tomber pour des considérations économiques. L'humain contre l'argent, voilà un beau sujet à débat.

Dès le 3 juin, alors que l'information du promoteur n'est pas encore présentée à la population, ni au conseil municipal d'ailleurs, le groupe Rabat-Joie organise une rencontre d'information à l'église Sainte-Bernadette

⁴ 10 avril 2004. Le Peuple Tribune. P.3

⁵ Le Samedi 1^{er} mai. Le Journal de Québec.p. 19- Le Port méthanier ne fait pas l'unanimité.

à Lévis. La boîte à rumeurs est ouverte et se répand comme une traînée de poudre. Les pancartes s'installent partout sur le territoire, sur des terrains privés et aussi sur les biens publics tel les poteaux portant fils électriques et lignes téléphoniques.

Dans son édition du 15 juin 2004, p. A-7 le quotidien Le Soleil rapporte ces propos de Jacques Levasseur citoyen Lévis : « une explosion qui se produirait au port méthanier de Gaz métropolitain au moment du transbordement provoquerait des brûlures importantes aux résidants de Lévis dans un rayon de cinq kilomètres». Celui-ci citait un rapport de la Federal Energy Research Council faisant état de modèles de dispersion du gaz naturel liquéfié (GNL) advenant un déversement accidentel et que le nuage de gaz s'enflamme.

C'est facile de toucher l'émotivité des gens lorsqu'on parle ce langage. Évidemment, personne ne veut le supplice de ses voisins.

Une contrepartie

Suite à la rencontre du conseil municipal du 4 avril, un petit groupe de citoyens m'ont interpellée pour former un comité qui ferait le pendant au groupe des opposants. Nous aussi nous voulions avoir de l'information mais d'une autre source que celle du groupe GIRAM et Rabat-Joie. Après 3 ou 4 rencontres nous avons plié bagages car il devenait de plus en plus difficile d'exprimer une opinion différente que celle véhiculée par les opposants et cela avant les séances d'information du promoteur.

Imaginez après... Le promoteur a tenu 3 séances d'informations : le 10 juillet à l'hôtel L'Oiselière à Lévis, le 11 juillet en après midi au théâtre Beaumont - Saint-Michel, et le 12 juillet en soirée au même endroit. À la première rencontre d'information le 11 juillet, une marche de protestation a été organisée et on empêchait les gens d'entrer. La rencontre a eu lieu après biens des pourparlers.

Insultes, huées, agitation dès qu'un ou une brave tentait une question sans débiter son intervention par : « Je suis contre le port méthanier ». On n'écoutait même pas le contenu des interventions, les familles commençaient à se diviser, les pétitions circulaient, le porte-à-porte était commencé (des rencontres pouvant durer longtemps, très longtemps –de 1/2h à 2h - jusqu'à ce que la personne signe). L'espace de parole était entièrement occupé par les opposants.

De plus, les personnes vivant dans le secteur concerné avaient parents, amies, amis d'amis d'amis, gardiennes... ailleurs dans la municipalité. C'était devenu difficile d'organiser un groupe pour porter un message plus pondéré. Ceci explique, en partie, pourquoi personne ne s'est prononcé et ne se

prononce publiquement encore en faveur du projet si celui-ci est jugé acceptable par les autorités compétentes.

Actions entreprises par la municipalité

Les membres du conseil municipal, cible d'injures (le mot est doux), proposaient d'attendre le dépôt du projet, le dépôt de l'analyse d'impact et surtout la tenue des audiences du BAPE, qui vous vous en doutez bien, étaient contestées, pour prendre une décision par voie de référendum. Ces audiences étaient prévues pour le début 2005. Le conseil maintenait la décision d'attendre les recommandation du BAPE et autres instances afin d'avoir une information la plus complète possible malgré les pressions de tenir un référendum à l'automne avant le dépôt complet du projet.

Afin de le supporter, le conseil a pris les actions suivantes :

- ❖ Formation d'un Comité aviseur composé d'un représentant par secteur et de deux représentants dans le secteur touché. Un conseiller est nommé responsable de ce dossier. Plusieurs de ses membres étaient aussi membres de la coalition Rabat-Joie. Nous le savions et avons accepté pour ne pas se faire accuser de museler l'opposition.
- ❖ Engagement d'une firme de consultants en politique et gestion de crise, la firme Forget Aubin, dont le mandat était de conseiller la municipalité et d'animer le Comité aviseur
- ❖ Autorisation au Comité aviseur de faire appel à une firme spécialisée pour une étude sur la sécurité. La firme Stabilis a été engagée par résolution par la municipalité. Mandat : conséquences d'accidents majeurs, soit la rupture complète des réservoirs, rupture majeure d'un gazoduc, fuite dans les conduites de transferts/bras de déchargements dans l'aire de la jetée, accidents majeurs impliquant un méthanier
- ❖ Demande d'aides financières à différents paliers dont le promoteur.

Les membres du comité ont beaucoup travaillé : 23 rencontres en 4 mois dont 3 avec les représentants du projet Rabaska et différents professionnels choisis par eux. Ils ont publié 4 bulletins municipaux, tenu une rencontre d'information publique le 16 novembre 2004 et organisé le référendum du 5 décembre, en plus de nombreuses heures de lecture personnelle. Le représentant municipal y a souvent été malmené et au dire d'un membre, ce comité a manqué d'objectivité et a été manipulé par quelques individus.

Événement majeur.

Élection du maire de Beaumont comme député à l'élection fédérale du 23 juin 2004. «Beaumont, On cherche un maire opposé au projet de terminal méthanier » faisait la manchette du journal Le Soleil du 2 juillet 2004, p. A-7 dont voici un extrait :

... « C'est évident qu'on va appuyer un candidat qui va être contre le projet » déclarait au Soleil Yves Saint-Laurent, porte parole du mouvement d'opposition Rabat-Joie »

La possibilité de faire élire un maire opposé au projet attisa la flamme. Nous nous sommes retrouvés dans un état de grande vulnérabilité car au cours de l'été, le conseiller du secteur concerné donna sa démission. Ce fut une épreuve même si une bonne cohésion existait entre nous. La possibilité s'offrait aux opposants de faire élire un maire et un conseiller en leur faveur. La pression sur les conseillers restants s'accrut et monta de **deux crans...** car naissait aussi l'espoir d'obtenir la démission d'autres conseillers. Les rencontres des mois d'août et septembre furent particulièrement pénibles pour chacun d'entre nous. Le Comité aviseur et la Coalition Rabat-Joie réclamaient un référendum dès septembre.

Le 17 août, Rabat-Joie convoque la population à une soirée d'information sur le projet Rabaska. Lors de cette rencontre à laquelle j'ai assisté, la seule personne qui a osé s'avancer au micro pour exprimer un avis modéré n'a même pas pu terminer son exposé et est retournée s'asseoir sous les regards méprisants et moqueurs. Plus personne n'est intervenu sauf les opposants au projet qui s'applaudissent à qui mieux mieux. Nous voilà donc tous muselés et incapables d'apporter un avis plus nuancé. Plusieurs quittent la salle ne pouvant tolérer pareil mépris. L'opposition aux opposants devenait impossible.

Les élections ont été fixées au 10 octobre pour le poste de maire et celui de conseiller du secteur 5, secteur concerné par le projet. Alors, j'ai décidé de porter ma candidature au poste de maire afin d'offrir une alternative aux électeurs et faire porter le débat sur l'administration municipale plutôt que sur le rejet du projet Rabaska. Ce fût un été chaud tant par la température que par le climat survolté.

Le travail de désinformation s'accrut. Ne circulait tant à l'intérieur de la municipalité que dans les médias de l'information que les scénarios catastrophiques. De quoi à faire peur à tout individu censé. En août, se produisit l'accident de Ghislenghien en Belgique. Une tragédie qui renforça les arguments sur la dangerosité du projet.

Je suis devenue une vendue à Gaz Métro car je ne prenais toujours pas position même si on m'a accolé l'étiquette **pour** parce que je n'étais pas contre. J'endossais donc tous ces malheurs et vendais au diable la population de Beaumont pour quelques dollars...

Autres rebondissements

Le 17 septembre à la fermeture des mises en candidature, M. Laval Larouche, candidat Rabat-Joie dans le secteur 5 a été élu par acclamation aucun autre candidat n'ayant posé sa candidature.

Le 24 septembre dépôt des conclusions de l'étude commandé par Rabat-Joie au Dr James A. Fay, du Massachusetts Institute of Technology, fait l'effet d'une bombe. Ce rapport concluait que les exigences de sécurité définies par l'ACNOR pour le terminal méthanier Rabaska proposé ne préviendront pas les effets nocifs pour les humains à l'extérieur des limites du site, parce que ces exigences ne tiennent pas compte des déversements de grande envergure sur terre, et d'aucun cas de débordement à partir d'un navire méthanier, pour lesquels les effets nocifs s'étendraient bien au-delà du terminal. Ces conclusions du Dr. Fay, ont été présentées comme la seule vérité sans qu'elles soient mises en discussion.

La semaine précédant les élections, les conseillers de Lévis ont adopté la proposition préparée par le groupe GIRAM et le candidat à la mairie de Beaumont⁶ rejetant l'installation du projet sur le territoire de Lévis et je cite :

« Après Lévis, le deuxième acte va se jouer en fin de semaine » insiste M. Goulet...Selon ce dernier, le texte de la résolution qu'a présenté le conseiller Jean-Claude Bouchard a été longuement préparé. « Cela faisait plusieurs semaines que nous l'avions concocté », affirme M. Goulet.

Ces événements furent repris par plusieurs médias tant écrits qu'électroniques. La table était mise pour l'élection d'un maire pro Rabat-Joie surtout que la population commençait à en avoir assez de toutes ces chicanes. Si le projet passe cela sera l'enfer. On en a assez des visites et des téléphones à tout moment pour vérifier notre position. Voilà les propos que m'ont tenus plusieurs personnes lors du porte à porte pré-électoral.

Le référendum

Devant la pression des opposants et la recommandation du Comité aviseur le conseil adopte la date du 5 décembre pour la tenue du référendum. Tout s'enchaîne très vite. L'élection du candidat Rabat-Joie le 10 octobre, dépôt du rapport de la firme Stabilis. On en parle peu car leurs propos sont plutôt nuancés. Rencontre d'information organisée par le Comité aviseur le 16 novembre. A cette rencontre, plusieurs spécialistes sont invités à intervenir et plusieurs sujets sont abordés : sécurité, économie, environnement, assurances, évaluation ...Je m'abstiendrai de commentaires car je n'étais pas présente à cette rencontre mais deux informations ont fait tâche d'huile soit celle voulant qu'advenant l'installation du port méthanier à Beaumont la fusion avec Lévis serait hautement probable en raison du déséquilibre fiscal engendré

⁶ Journal Le soleil, mercredi 6 octobre 2004, p. A-5

par le projet et que l'on risquait une hausse de taxes étant donné le facteur de taxation plus élevé à Lévis⁷. La deuxième est celle de l'incertitude que l'entreprise conteste les éléments portés au rôle d'évaluation et modifient grandement la taxation. Les retombées économiques risquent de ne pas être aussi importantes que prévues, alors pourquoi s'exposer au danger pour si peu.

La question

Nous avons déjà beaucoup discuté de la question à poser advenant le cas que le référendum se tienne avant les audiences du BAPE. À ce moment, nous pensions qu'une question qui laisserait un espace pour exprimer le désir d'attendre après les audiences du BAPE serait un compromis acceptable pour celles et ceux qui désiraient plus d'informations. Cela ne se passa pas aussi facilement. Le Comité aviseur recommandait une question qui tranchait la discussion, « vous êtes pour ou vous êtes contre » l'installation d'un port méthanier à Beaumont. Fort de leur victoire, les opposants font passer un mauvais quart d'heure aux conseillers de « l'ancienne administration », pour reprendre l'expression maintenant consacrée, à la séance du 24 octobre, moment où on a adopté la question référendaire. Celle-ci se lit ainsi : « Approuvez-vous l'implantation d'un terminal méthanier dans la Municipalité de Beaumont tel que présenté par Gaz Métro projet Rabaska »

Allez voter contre ça après toute l'information qui a été véhiculée. De plus, dans une missive expédiée le vendredi précédant l'élection, le candidat Rabat-Joie, s'exprimait ainsi : « ... Mon adversaire a pu bénéficier des mêmes informations fournies par le groupe Rabat-Joie, comme nos voisins (en référence au conseil de Lévis) Et de plus vous avez reçu du Comité aviseur En ce qui me concerne, j'ai reçu suffisamment d'informations pour prendre position.» Vous trouverez le texte complet en annexe.

Le résultat

Soixante (60%) pourcent de la population inscrite sur la liste électorale s'est déplacé pour venir voter. De ce nombre soixante douze pourcent (72%) se sont prononcés contre l'installation du port méthanier. Quel est le pourcentage du vote des résidents saisonniers propriétaires d'une résidence secondaire? Combien de propriétaires de terrains sans construction se sont présentés avec la peur de la perte de valeur de leur propriété? Combien de personnes ont voté contre pour retrouver la paix sociale? Des données difficiles à trouver. Lorsqu'on fait valoir que 72% de la population est contre le projet, est-ce que l'on veut parler de 72% du 60% qui a participé ou 72% de la population totale ce qui représente dans les fait, 43,5%? C'est vrai que l'on dit souvent : « qui ne dit mot consent » mais peut-on appliquer cela dans un contexte comme celui-ci?

La paix sociale

La paix sociale n'est pas revenue. À l'élection municipale du 5 novembre 2005, quatre conseillers Rabat-Joie sur une possibilité de six ont été élus en plus de la réélection du

⁷ Conclusion de l'étude BESTE,

maire. Lors d'une séance spéciale du conseil, fin décembre, on adopte le règlement 523 relatif à l'entreposage des produits dangereux, malgré l'opposition d'une partie importante des personnes présentes. « Nous avons été élus pour cela et nous le ferons » répondit le maire.

Puis s'ensuit une entreprise de démolition d'abord des conseillers de l'ancienne administration et par la suite la démolition des travaux réalisés antérieurement. Ce conseil sabre dans ce qui faisait la fierté des Beaumontois : la fermeture du camping municipal sur lequel était en reconstruction du Moulin de Vincennes, témoin de l'époque seigneuriale, qui est un des rares espaces publics d'accès au fleuve et offre vue magnifique, la fermeture du café bistro, élément central d'un projet de revitalisation du cœur du village, la location à des coûts prohibitifs des salles du nouveau centre communautaire, réalisation de l'ancienne administration.. Nous, de l'ancienne administration, sommes devenus des administrateurs incompétents et toutes les occasions sont bonnes pour nous dénigrer. Où sont passé les défenseurs du patrimoine?

Si ce n'était que cela. Les personnes, identifiées par eux comme ouvertes au projet, deviennent une cible et ne peuvent plus intervenir sans se faire ridiculiser ou se faire brimer dans leur droit de parole. Les questions sur les décisions ou sur les orientations prises ne sont pas tolérées. La prise de parole est de plus en plus difficile dans notre milieu.

Mes recommandations

Que le BAPE fasse la lumière sur toutes ces affirmations.

Que le BAPE confronte les informations qui ont été véhiculées par les opposants avec celles du promoteur et des experts des ministères publics.

Que le BAPE précise les limites du principe de précaution utilisé pour nous convaincre de voter contre le projet.

Que le BAPE examine le projet sous l'angle de l'équilibre entre économie et environnement.

En conclusion

Je ne juge pas les personnes qui ont voté pour ce qui leur semblait la meilleure solution dans les circonstances. Toutes les personnes qui s'opposent au projet ne se sont pas comportés de façon cavalière. Plusieurs étaient mal à l'aise et appelaient à la tolérance. Je l'ai déjà mentionné, on a le droit de s'opposer et de faire savoir notre point de vue. On peut être contre et être capable de faire la part des choses.

C'est dans le contexte tel que décrit que s'est construit l'opposition à Beaumont. Est-ce moral de faire planer des menaces importantes lorsqu'on ne peut ignorer les effets

néfastes que de pareilles informations produisent chez certaines personnes car on le sait tous, il y a des peurs et des stress qui échappent souvent à notre contrôle?

Depuis que le projet est mieux connu, les opinions changent tranquillement. On s'aperçoit que nous sommes peut-être allés trop vite dans la prise de décision. On réalise qu'une campagne de peur a été bien montée. Que la stratégie de panique a été efficace mais que faire quand le débat se situe au niveau émotif. Personne ne veut le malheur des autres. Comment rester indifférent devant des personnes qui se frappent la poitrine en criant : « ...mais vous êtes sans cœur de nous laisser dans cette situation ». On a le goût de leur donner notre appui.

Il faut, cependant, constater et admettre que la réaction des gens de Beaumont a permis au promoteur d'améliorer son projet. Celui déposé à la ville de Lévis tient compte des recommandations et des préoccupations exprimées par la population de Beaumont. Si nous avions attendu pour nous prononcer, n'aurions-nous pas eu droit à un projet semblable?

À mon avis et avec ce que j'ai appris au cours de la première partie des audiences, je considère que le projet présentement à l'étude devrait se réaliser si la commission après, une analyse rigoureuse, juge ce projet recevable. Nous sommes concernés comme membre d'une société riche et comblée par une consommation responsable de l'énergie. Nous sommes parmi les plus gros consommateurs d'énergie et aussi parmi les plus gros pollueurs. Nous avons des choix à faire et qu'elles que soient les solutions proposées, il y aura impact sur l'environnement. À nous de faire les représentations nécessaires pour exiger que les projets que l'on nous propose s'intègrent le plus harmonieusement possible dans notre environnement et compensent pour les dommages causés; c'est ainsi que l'on parviendra à un meilleur équilibre entre économie et environnement. Je crois que c'est ce que le promoteur propose.